

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Date de convocation :

15.03.2024

Date d'affichage :

05.04.2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 12
Absents : 4
Absents excusés : 2
Votants : 13
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, Loïc THÉRIAU, Jérôme ESNAULT, M^{me} Carole LEGROS, M. Guillaume GASNIER, M^{mes} Sauvane DECIRON, Martine DODIER, Eliane KNOPS, Maryvonne RENAUDIN, MM. Gilles LESÈVE, Dominique FILLEUL.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Dorothée GAUTHIER, Aurélie PIRON.

Absents excusés : M^{mes} Sylvie LENÈGRE qui donne procuration à M. Xavier GAYAT, M^{me} Blandine LALLIER.

M. Guillaume GASNIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{mes} Ghislaine COUTANT, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et M^{me} Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif.

Monsieur le Maire débute cette séance en rendant un vibrant hommage à la mémoire de Jean-Louis CHARDONNET, Maire-adjoint dévoué à sa commune et ses administrés depuis 1995 et cela pendant 19 ans.

Nos pensées vont bien évidemment à sa famille, son épouse, ses enfants et petits-enfants. Toutes les équipes municipales passées et à venir garderont de lui l'engagement sans faille dont il a fait preuve. Paix à son âme.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 FÉVRIER 2024 :

Cette question est reportée au prochain Conseil Municipal.

2 - BUDGET :

2.1. Approbation du compte de gestion 2023 - Commune :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget commune de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion de la Commune :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2. Approbation du compte administratif 2023 - Commune :

M^{me} Jessica TOUCHARD, Adjointe Administratif, présente le compte administratif 2023 de la Commune :

- Ce dernier fait apparaître en fonctionnement, un excédent de 913 222,46 € et en investissement, un excédent de 104 976,20 €.

Après examen, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les comptes administratifs 2023 de la commune.

2.3. Affectation du résultat d'exploitation 2023 - Budget commune :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2023 « COMMUNE », adopté en conseil municipal ce jour,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT AU 31/12/2022	PART AFFECTE A L'INVEST ^{NT} EN 2022	RESULTAT AU 31/12/2023	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV ^{NT}	-707 586,03		812 562,83	104 976,20	D 1 351,98 R 0,00	D 0,00 R -1 351,98	104 976,20
FON ^{CT}	595 576,06	0,00	317 646,40	913 222,46	-1 351,98		913 222,46

- Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	913 222,46
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement.	0,00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).	0,00 913 222,46
Total affecté au c/1068 :	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.	1 391,98

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

2.4. Vote du budget « Commune » 2024 :

Le budget 2023 de la **commune** est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section d'exploitation : 2 213 231,46 €
- ✓ Section d'investissement : 1 319 944,16 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

Les principales dépenses d'investissement de l'année 2024 seront :

- Les travaux permettant la réouverture de l'église,
- Les études du cabinet « Bleu d'Archi » pour :
 - La réalisation d'un bâtiment paramédical et les infrastructures associées,
 - Réhabilitation du local « Crédit Agricole »,
- Les VRD (**V**oirie et **R**éseau **D**ivers) lors des travaux Sarthe Habitat de de l'ancienne gendarmerie,
- La sécurisation du groupe scolaire,
- Travaux d'économie énergétique (électricité chauffage) de la salle des fêtes,
- Les travaux de voirie communal et intercommunal,
- Les études avec l'appui du CAUE (**C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et de l'**E**nvironnement, il s'agit d'une association d'utilité publique qui soutient la qualité de l'environnement et qui a accompagné la municipalité dans le début du projet de réhabilitation du centre-bourg) concernant :
 - La création d'un lotissement lieu-dit « Près du Bourg » (parcelles Section),
 - L'aménagement de la cour de la mairie,
 - La désartificialisation de la cour de l'école du « Bord de l'Aune ».

3 - PLAN D'EAU - DATE D'OUVERTURE ET DE FERMETURE :

Le plan d'eau sera ouvert du dimanche 02 juin 2024 au dimanche 29 septembre 2024, les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que tous les jours du mois de juillet et août.

La vente de tickets et cartes est assurée par :

- M^{mes} Sophie et Virginie MAUDUIT (bar, tabac, presse « Les Frangines »),
- M^{me} Céline POIGNANT (fleuriste « Comme une fleur »),
- M. Cédric GERMAIN les jours de fermeture des commerces.

M. Cédric GERMAIN en assurera l'ouverture et la fermeture.

Pour Rappel : (Extrait de la délibération n° 202309D865 extraite du PV du CM du 28 septembre 2023 - § 11. Tarifs communaux - Révision pour l'année 2024) :

- Carte pour la saison (1 ligne) commune et hors commune 25 €.
- Ticket à la journée (1 ligne) : - gratuit pour les enfants de - de 16 ans,
- commune et hors commune 2,50 €.
- Location plan eau (empoissonnement par le loueur) : 150,00 €.

4 - PYLÔNE HERTZIEN : REVALORISATION DU BAIL - PROPOSITION VALOCÎME :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal la proposition de la société « VALOCÎME », société spécialisée dans l'hébergement d'équipement techniques a la capacité d'assumer l'intégralité des métiers d'infrastructures broadcast (télé) et téléphoniques (partenariats techniques, maintenance, construction, gestion patrimoniale...).

Pour assurer la couverture du territoire, les opérateurs ont déployé depuis plus de 25 ans leurs antennes, soit sur des pylônes/châteaux d'eau ou des toits-terrasses en négociant directement des baux avec les propriétaires de ces fonciers.

Leurs besoins sont croissants du fait de l'augmentation du trafic et des générations de nouvelles technologies, leur nombre d'implantations devrait ainsi atteindre près de 100 000 antennes.

Ayant besoin rapidement de liquidités pour financer leur développement, notamment le passage à la 5G, tous les opérateurs ont externalisé leurs infrastructures à des sociétés financières dites Towercos qui ont transformé l'investissement des opérateurs en loyer dans des conditions économiques qui leur sont très favorables et grâce auxquelles, au final, ils se retrouvent en position monopolistique.

Cette situation a donc multiplié les acteurs sans en faire bénéficier les propriétaires.

Depuis plus de 5 ans, VALOCÎME a la maîtrise d'un patrimoine de sites significatifs en vue d'élaborer des offres attractives pour les opérateurs de téléphonie mobile, et de revaloriser les rémunérations des propriétaires au travers d'une augmentation de leurs loyers

VALOCÎME créé à une nouvelle approche et une nouvelle génération de TOWERCOS.

Leur but : Valoriser le Patrimoine Foncier et Immobilier des Propriétaires.



Leur offre :

- Une revalorisation immédiate de votre BAIL existant et donc de vos revenus (minimum 30%)
- Une avance cash ou lissée en fonction des baux existants
- L'assurance et prolongement de votre revenu
- Une pérennité de votre revenu (pas de mutualisation)
- Une baisse des tarifs d'hébergements des opérateurs (minimum 20%)
- Des contacts privilégiés avec les opérateurs
- Un interlocuteur unique pour vous aider dans la gestion de vos baux
- Un service technique et administratif gratuit
- 100 % de clients satisfaits

Leur proposition financière :

Site :	Loyer actuel annuel (2023)	Échéance de la Convention actuelle	Réservation Valocime (hors domaine public)	Nouveau Loyer brut annuel VALOCÎME (avant avance)	% Augmentation de Loyer	Gain total au terme des 12 années du contrat (Hors indexation)
ATC 2230513		2032	200 € x 8 ans	3 500€		
TOTAL			1 600 €	42 000		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, voudrait se donner le temps de la réflexion et propose de rediscuter de cette proposition.

5 - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - PROJET AKUO :

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal la proposition de la société « Akuo » producteur indépendant français d'énergie renouvelable et distribuée.

Leur projet :

Installation d'une centrale Solaire Fixe couplée à du stockage sur le site du Cadran Bleu, à l'ouest de Pontvallain sur le site de l'ancienne décharge.



Le marché du stockage et ses avantages :

- De plus en plus d'ENR (non pilotables),
- Régulation/stabiliser la fréquence du réseau,
- Améliorer la flexibilité locale du réseau électrique,
- Diminuer les coûts de renforcement et de création des réseaux électriques,
- Lisser les prix de l'électricité, en offrant la possibilité d'accéder à de l'électricité renouvelable en dehors des plages de production.

Leur proposition financière :

Pour une centrale photovoltaïque couplée à du stockage :

- Loyer : 2500 €/ha/an pour la totalité de la zone clôturée (centrale photovoltaïque et stockage), qui serait entre 3 et 4ha selon les enjeux environnementaux.
- Taxes locales : IFER à hauteur de 3479 €/MWc pendant 20 ans puis 8360 €/MWc pour la partie centrale photovoltaïque (20% est touchée par la commune, ce pourcentage peut être négocié avec l'EPCI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à continuer dans le processus afin d'affiner la proposition Akuo,
- **PERMET** à monsieur le Maire de poursuivre et rechercher des propositions concurrentes.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Courrier de M. Jean Milande :**

Monsieur le Maire expose son point de vue et laisse libre cours aux échanges !

- **Dates à retenir :**

- ✓ PEP'S - Soirée dansante le samedi 06 avril,
- ✓ Journée pêche du Jardinier Sarthois, les samedis 06 avril et 04 mai, au plan d'eau,
- ✓ Les Fées Mères - Chasse aux œufs de dimanche 07 avril en centre-bourg,
- ✓ Française de Pontvallain - Repas du Foot, le samedi 20 avril,
- ✓ Cérémonie "Victoire 1945" le 08 mai avec le repas communal.

Séance levée à 22 heures 30 minutes.
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,